



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020

**Présent(s) : Belet Bellec Birol Brachet Cerneaux
Darses Deltour Gomez Lanza Lemarechal
Robert Veyrier**

Absent(s) et excusés : Delcuzoul Flauss Franque

**Procuration(s) : Delcuzoul à Bellec
Flauss à Gomez
Franque à Veyrier**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint afin que l'assemblée délibérante puisse s'exercer. Il indique que le conseil doit désigner un secrétaire de séance. Mme Lemaréchal propose sa candidature, laquelle est acceptée par le conseil.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour - La séance est ouverte à 20h00.

Délibération n°1 : Règlement intérieur du fonctionnement du conseil municipal.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} mars 2020 et conformément à la loi Notre de 2015, pour les communes de 1000 habitants ou plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal, qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux.

M. le Maire fait lecture des différents articles du règlement intérieur et demande au conseil de délibérer. Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité le règlement intérieur du fonctionnement du conseil municipal (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Délibération n°2 : Modification de la délégation consentie au Maire concernant la réalisation d'emprunt.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée, qu'une délibération portant sur les délégations concédées au Maire par le conseil municipal, a été prise le 26 Mai 2020. Celles-ci sont données pour toute la durée du mandat dans le but de faciliter la bonne marche de la collectivité sans nécessairement convoquer le conseil.

Mr le Maire informe que la délibération qui a été prise ne mentionne pas les limites du montant pour procéder à la réalisation des emprunts, et demande au conseil de fixer le montant maximum autorisé. Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le montant à 25 000 euros (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Délibération n°3 : Extension du cimetière - acte en la forme administrative avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 03 juin 2020, une délibération approuve l'achat d'une parcelle de 1610 m², appartenant à Me BONNEMERE, dans le cadre de l'extension du cimetière au tarif de 1 euro le m².

Mr le Maire précise que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune et qu'un acte en la forme administrative sera établi avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie.

Le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte.

- le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°4 : Adhésion à l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM)

Mr le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de Saint-Christophe-Vallon étant située en zone de montagne peut adhérer à l'ANEM. Association créée en 1984, ayant pour objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. Elle apporte également des services directs à ses adhérents : information, fiches techniques, conseil juridique, formation des élus etc...

Mr le Maire renseigne l'assemblée sur les caractéristiques de l'ANEM, le montant de la cotisation annuelle pour l'adhésion, et rappelle qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance.

Après délibération, le conseil

- donne son accord pour adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

- autorise Mr le Maire à signifier cet accord pour une cotisation de 245,45 euros pour l'année 2020.

Mode de calcul de la cotisation :

Cotisation forfaitaire de 18,58 euros

Cotisation proportionnelle au nombre d'habitants $0,1511 \times 1178 \text{ habitants} = 178 \text{ euros}$

Cotisation proportionnelle au nombre de résidences $0,2323 \times 39 \text{ résidences} = 9,06 \text{ euros}$

Abonnement à la revue « Pour la Montagne » 39,81 euros

Résultats du vote pour l'adhésion: 8 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions.

Délibération n°5 : Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Aveyron (C.A.U.E.).

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le CAUE a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, conseille les collectivités dans leurs choix et dans leurs réflexions portant sur la création ou la réhabilitation de bâtiments communaux, l'aménagement des espaces publics, la revitalisation des bourgs-centres.

Le montant de l'adhésion est fixé à 80 euros pour l'année 2020. Mr le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au CAUE. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) d'adhérer au CAUE de l'Aveyron pour l'année 2020, et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Délibération n°6 : Commission Communale des Impôts Directs.

Mr le Maire rappelle l'installation de la CCID lors du Conseil Municipal en date du 07 juillet 2020, commission comprenant un président, le Maire ou un adjoint délégué ainsi que 12 contribuables (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants).

L'administration fiscale demande à la municipalité de revoir la liste. En effet, pour les communes de moins de 2000 habitants, la liste doit être composée de 24 noms et non de 12 (soit 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants). 12 membres sur les 24 proposés seront tirés au sort par la suite pour composer cette commission.

Mr le Maire souligne que cette commission se réunit une fois par an. La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Cette commission a une mission de recensement, d'évaluation et de

suivi du patrimoine communal bâti et non-bâti. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la liste des 24 personnes proposées à l'administration fiscale (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Délibération n°7 : Ratios d'avancement de grade après avis du Comité Technique.

Mr le Maire rappelle que le comité technique paritaire s'est réuni le 01 juillet 2020 et a déterminé un taux à 100% quel que soit le cadre d'emploi et le grade dans le cadre de l'évolution de carrière du personnel communal.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) pour un taux à 100%.

Délibération n°8 : Modification de la convention d'utilisation et du règlement intérieur de la salle des fêtes de Saint-Christophe-Vallon.

Mr le Maire souligne que la signature d'une convention accompagnée de son règlement intérieur permet de préciser les modalités administratives et financières d'utilisation des locaux publics et de responsabiliser les utilisateurs.

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier la convention d'occupation de la salle des fêtes rédigée lors du précédent mandat au vu des contraintes d'utilisations constatées au fur et à mesure des années d'utilisation et fait mention du rajout de l'article 9 concernant les situations de crises sanitaires.

Mr le Maire rappelle que tous les documents afférents à cette délibération ont été envoyés avec la convocation et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les nouvelles dispositions réglementaires. Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention d'occupation et d'utilisation de la salle des fêtes (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Concernant la salle des fêtes de Testet, Mme Cerneaux précise qu'elle fera rajouter les termes de l'article 9 sur le règlement intérieur de la salle des fêtes de Testet dont la gestion est confiée au comité des fêtes local depuis plusieurs années.

Délibération n°9 : Modification tarifaire des repas de la cantine scolaire.

Mr le Maire informe l'assemblée que le montant des tarifs des repas cantine varie en fonction de l'évolution des tarifs du prestataire, de l'évolution de la vie et des contraintes budgétaires, et de fait peut faire l'objet d'une révision annuelle.

Mr le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 24 juin 2020, l'assemblée s'était prononcée favorablement à l'augmentation des tarifs repas pour l'année scolaire 2020/2021.

Suite aux doléances des représentants des parents d'élèves de l'école publique, la commission vie scolaire s'est réunie le 02 septembre 2020 pour mener une réflexion sur la révision des tarifs.

Mr le Maire présente au conseil, après avis de la commission ad-hoc, une nouvelle grille tarifaire comme suit :

	Tarif simple	Tarif majoré
Enfants de la commune	3,85	4,65
Enfants hors commune	4,65	5,55
Adultes	5,3	

Après discussion, le conseil valide la proposition de la commission, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Questions Diverses

> Concernant la cantine scolaire : Christine Robert, vice-présidente de la commission Vie Scolaire, rappelle les doléances des représentants des parents d'élèves concernant les repas cantine lors de leur rencontre avec Mr le Maire en date du 07 juillet 2020. En plus de la tarification, il ressort de cette réunion que la qualité des repas est moindre d'où la requête des parents d'élèves de démarcher un autre prestataire.

Mr le Maire explique que la commission Vie Scolaire est bien engagée dans cette réflexion : les différents prestataires contactés proposent uniquement de la Liaison Froide.

Il faudra sélectionner 2 ou 3 prestataires, récupérer des informations sur les prestations proposées ainsi que des devis afin de comparer le rapport qualité/prix. Dans l'hypothèse où la municipalité s'oriente vers une liaison froide il faudra se doter d'un four pour remonter en température ce qui par voie de conséquence induira un investissement supplémentaire et une répartition voire une augmentation du temps de travail du personnel intervenant à la cantine.

> Concernant la désignation d'un correspondant « Sécurité Routière » : ce correspondant reçoit un bilan annuel de l'accidentologie (résultats chiffrés et éléments d'appréciation sur le comportement des usagers, l'action des pouvoirs publics et les comparaisons internationales). Roger Darses se porte candidat pour assurer ces fonctions de correspondant local en matière de sécurité routière.

> Concernant les travaux sur la commune, l'assainissement collectif sous la RD 840 ainsi que sur les rues adjacentes est terminé. Seule la réfection du réseau assainissement et eau potable est toujours en cours au niveau de la rue du restaurant le Santana et de l'église.

A compter de lundi 14 septembre 2020, la société Eurovia interviendra pour la réfection des trottoirs, suivie de la réfection de la bande de roulement de la RD 840 à partir de l'intersection de La Contie jusqu'au stade. Chantier prévu pour 4 semaines.

La commission voirie précise qu'un passage piéton sera rajouté devant la Pizzeria du vallon. Une matérialisation des passages piétons avec bandes podotactiles et plots réfléchissants, résine en amont et avant sera également réalisée. Il est prévu la mise en place de barrières au niveau de la pharmacie afin de lutter contre les stationnements anarchiques.

Réactivation des samedis de permanence élus.

A raison d'une permanence par mois avec 2 conseillers, les samedis des semaines paires de 9h à 11h
Les particuliers prennent rendez-vous au préalable auprès du secrétariat.

-19/09/2020 : Benoît Brachet et France Deltour

-17/10/2020 : Alexandre Belet et Roger Darses

-14/11/2020 : Jean-Paul Franque et Azilis Bellec

-12/12/2020 : Jean-Luc Lanza et Carine Lemarechal

Date des prochains conseils municipaux :

-13/10/2020

-10/11/2020

-08/12/2020

Réactivation du groupe de travail sur l'adressage :

Mr le Maire rappelle au conseil que ce travail a été initié sur le précédent mandat. L'adressage est une obligation pour la collectivité pour faciliter les interventions des secours, les livraisons et la distribution du courrier postal. Ce travail se fait avec la collaboration du SMICA.

Les habitants de Saint-Christophe-Vallon seront destinataires de la réflexion menée sur les nouvelles appellations de certaines rues.

Mr le Maire fait appel à des volontaires pour travailler sur l'adressage : Mme. Bellec, M. Belet, Mme. Birol, M. Brachet, Mme. Cerneaux, M ; Darses, M. Franque et M. Lanza sont volontaires.

Une réunion d'information sera programmée avec l'ensemble des membres pour définir une méthode de travail collective.

Salle des Fêtes

Jean-Louis Veyrier, rappelle qu'il y a 3 bénévoles pour faire l'état des lieux d'entrée et de sortie de la salle des fêtes. Selon lui, ce n'est pas assez. Mr le Maire mentionne qu'il en faudrait 2 de plus pour éviter que ce travail de bénévolat devienne contraignant.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Jean-Louis Veyrier, demande dans le cadre de l'élaboration du questionnaire pour le PLUI (à rendre à la fin du mois), qu'il y ait une personne supplémentaire pour venir aider. Actuellement, Azilis Bellec, Sylvie Noyé, et Jean-Louis Veyrier travaillent sur ce dossier.

Jean-Luc Lanza se porte volontaire pour renforcer l'équipe existante lors de ses présences en mairie.

Modification à apporter quant aux membres de la commission Aménagement du Territoire au niveau communal : Mr le Maire fait partie d'office de la commission. Jean-Louis Veyrier est titulaire et Azilis Bellec suppléante.

Commission Finances communale.

Réunion fixée le 28 septembre 2020 à 20h00 pour mener une réflexion sur la subvention allouée à l'OGEC conformément à la demande de cette dernière.

Jardinières de fleurs au devant du restaurant « Le Cactus »

Roger Darses souligne que certaines jardinières en bordure de route (route de Cransac) nuisent à la sécurité. Il demande si elles peuvent être enlevées. Mr le Maire donne son accord et précise que celles qui sont abîmées soient déposées en déchetterie.

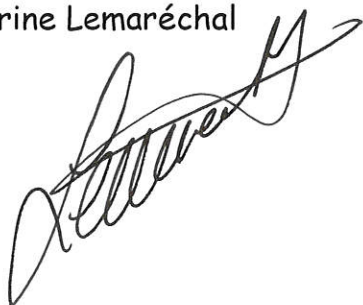
Journée découverte de la commune

Dans le cadre de l'élection du nouveau conseil, Mr le Maire propose aux membres du conseil de se retrouver une journée, pour faire le tour de la commune afin de se familiariser avec le territoire. La date est fixée au dimanche 11 octobre 2020 (rendez-vous à 9h devant la salle des fêtes).

M. le Maire fixe le prochain conseil au mardi 13 octobre 2020, remercie l'ensemble du conseil et lève la séance à 23h10.

Le secrétaire de séance

Carine Lemaréchal



Le Maire

Christian Gomez

